

Credit d impot remboursement

Par titoune, le 14/08/2012 à 19:34

Bonjour

j'ai acheté une chaudière à granulé chez un professionnel qui me la poser. On m'avait dit que j'avais le droit à un crédit d'impot. j'a donc joint une copie de ma facture à ma déclaration or je viens de recevoir mon avis d'imposition et rien ne figure à propos de ce crédit d'impot, aucune mention ni aucun remboursement. Que puis-je faire ?

Par Michel, le 16/08/2012 à 11:06

Bonjour,

En plus de joindre le justificatif, avez vous bien indiqué le montant sur votre déclaration de revenus ?

Vous pouvez faire une réclamation auprès du Trésor Public, par courrier ou par mail à l'adresse suivante : http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/home

Par alterego, le 16/08/2012 à 12:44

Bonjour,

L'installation a-t-elle été réalisée dans un logement neuf?

Vous avez joint copie de la facture, mais avez-vous bien complété la ligne correspondant au crédit d'impôts sur votre déclaration ?

Est-ce que la facture jointe détaillait bien le prix d'achat de la chaudière et celui de la pose ?

La facture était-elle bien revêtue de toutes les mentions obligatoires conformément à l'arrêté du 13 novembre 2007, à savoir

- l'adresse de réalisation des travaux,
- la nature de ces travaux.
- la désignation et le montant des travaux,
- les caractéristiques et critères de performances des équipements.

L'installation a-t-elle été réalisée dans un logement neuf ? Dans l'affirmative, une attestation fournie par le constructeur ou le vendeur devait impérativement joindre .

Avez-vous bénéficié d'une quelconque aide supplémentaire qui viendrait en déduction ?

Oubli des services fiscaux (ce n'est pas impossible) ou une déclaration incomplète ? Autant de questions à se poser.

Cordialement

[citation] Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit. [/citation]